



ENTREE et SORTIE des élèves - ÉCOLE MATERNELLE

ENTREE DES ELEVES

Afin que la classe puisse se dérouler dans de bonnes conditions, nous vous prions de respecter scrupuleusement les indications suivantes :

- Une garderie est assurée de **7H45 à 8H20**
- La classe débute à **8H30** le matin et à **13H45** l'après-midi. Sauf problème grave et ponctuel, les enfants **ne seront plus acceptés après cette heure**. L'accueil se fait dans la classe à partir de 8h20.
- L'après-midi, l'accueil se fait dans le hall à partir de 13h30. Les portes sont fermées à 13h45.

SORTIE DES ELEVES

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : Elle est fixée à 11H55 le matin et à 16H25 le soir. Si toutefois, vous ne pouvez pas reprendre votre enfant à la fin des cours, une garderie fonctionnera le soir jusqu'à **18H30** (voir tarifs sur le site de l'Institution).

Il vous sera possible d'inscrire votre enfant à la garderie régulièrement pour 1, 2, 3 ou 4 jours par semaine, à condition de mentionner les jours sur le talon d'inscription ou utiliser celle-ci ponctuellement, selon vos besoins.

Afin que la sortie se fasse dans le calme, la sérénité et avec le maximum de sécurité pour les enfants, merci de respecter les consignes suivantes :

- Tous les enfants sont **obligatoirement** repris par un adulte à l'intérieur de l'établissement. Si vous décidez qu'un adolescent mineur (frère ou sœur, élève de l'Institution) prenne en charge votre enfant de maternelle, veuillez décharger par écrit l'école de toute responsabilité.
- Ils ne pourront être confiés qu'aux personnes désignées ci-dessous.
- Pour qu'ils soient confiés à une autre personne, celle-ci devra présenter un écrit signé de votre main et présenter sa pièce d'identité.
- L'école n'est plus responsable des élèves dès qu'ils ont été confiés à un adulte, notamment sur le parking où les parents doivent surveiller leurs enfants.
- Les élèves qui ne déjeunent pas à l'école, doivent être repris à 11h55, **sans retard**. Il n'est pas possible de les surveiller au-delà, toutes les personnes présentes dans l'école étant au service des élèves demi-pensionnaires. Merci pour votre compréhension.

Merci de respecter les horaires :

1^{ère} sortie : 16 H 25 / 16 H 40

2^{ème} sortie : 17 H 10 / 17 H 20 (l'élève doit explicitement être autorisé à sortir à cet horaire, une heure de garderie facturée)

3^{ème} sortie : 17 H 30 / 17 H 40 (une heure de garderie facturée)

4^{ème} sortie : 18 H 00 / 18 H 30 (deux heures de garderie facturée)

Ces mesures ont pour but de faciliter la sortie de vos enfants et de veiller à leur sécurité, je vous remercie des quelques instants que vous aurez pris pour lire attentivement cette circulaire et pour compléter le talon ci-dessous.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma sincère considération.

P. BOUTS, Chef d'établissement



TALON A RENDRE IMPERATIVEMENT A L'ENSEIGNANT DE VOTRE ENFANT LE JOUR DE LA PRE-RENTREE

Année scolaire 2025/2026

Madame – Monsieur

Parents de Classe de.....

Informant l'école que les personnes autorisées à reprendre régulièrement leur enfant en maternelle sont :

Nom – Prénom

Qualité

N° Tél

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Toute autre personne devra présenter un écrit signé de votre main et présenter sa pièce d'identité.

Fait à :

Le

Signature des parents :



SORTIE de la garderie à 17h10-17h15

Au-delà de 16h40, si vous souhaitez récupérer votre enfant à la garderie vous-même ou le faire récupérer par un frère/une sœur (qui termine les cours au collège/lycée à 17h) à 17h10, veuillez compléter le tableau ci-dessous. Dans ce cas votre enfant sera accompagné au portail principal sur front de rue. Une heure de garderie vous sera facturée.

TALON A RENDRE A L'ENSEIGNANT, SI VOUS ÊTES CONCERNÉ, AVANT VENDREDI 5 SEPTEMBRE 2025

Monsieur, Madame : Parents de : Classe :

☐ ont pris connaissance de la circulaire «Sortie de la garderie à 17h10 » et souhaitent inscrire leur enfant pour la sortie de 17h10-17h15.

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
SORTIE de la garderie à 17h10	SORTIE de la garderie à 17h10	SORTIE de la garderie à 17h10	SORTIE de la garderie à 17h10
☐	☐	☐	☐

☐ La(les) personne(s) autorisée(s) à récupérer l'enfant à 17h10 :

Nom-Prénom(s) :	Classe (si élève du collège/Lycée)

Fait à

Le

Signature des parents